

---

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention pour ses glorieux travaux et sur le courage qu'elle vient de montrer dans ces circonstances difficiles, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lecture de diverses adresses de félicitations à la Convention pour ses glorieux travaux et sur le courage qu'elle vient de montrer dans ces circonstances difficiles, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 269;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29227\\_t1\\_0269\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29227_t1_0269_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

vous faire parvenir en vous priant de la mettre sous ses yeux. Nous nous empressons en conséquence de remplir son vœu. S. et F. »

J.P. CASSAING (*secrét.*), GOULHARD, ESCAICHE,  
J.M. VILLE.

[Varilhes, s.d.]

« Citoyens représentans,

Si le gouvernement révolutionnaire porta la terreur dans l'âme des conspirateurs et des traîtres, le sage et vigoureux décret que vous avez rendu sur les détentions vient de les frapper de mort. Toujours fidèles aux principes de l'éternelle justice; en laissant à l'innocent les plus amples moyens d'assurer son triomphe, vous avez mis les conspirateurs dans l'impuissance de crier plus longtemps à l'arbitraire, à l'erreur et de prêter aux patriotes, la détestable et criminelle intention, de servir en les poursuivant des vengeances ou des haines particuliers.

Que diront-ils maintenant ces hommes gangrenés qui naguères faisaient sonner si haut une innocence, que répondront-ils lorsque traduits devant le tribunal de l'opinion populaire, on leur demandera compte de leur conduite, lorsqu'on leur dira: Qu'avez-vous fait pour la Révolution? Quels titres avez-vous acquis à la reconnaissance publique? Ils peuvent peut-être avoir assez fait pour la patrie en demeurant spectateurs passifs des grands événemens qui se sont succédés parmi nous, en ne les contractant pas ouvertement comme si celui qui conspire par des vœux, qui nourrit au fond de son cœur, l'espoir et le désir intense de voir retrograder la plus glorieuse des Révolutions, n'était pas autant et peut-être plus dangereux pour la liberté que la conspiration hardie qui doit tout entreprendre pour le succès de ses projets criminels.

Représentans, le peuple souverain a remis entre vos mains le dépôt de la foudre nationale et vous en avez fait le plus juste et le plus digne usage en dirigeant ses premiers coups sur les grands criminels. Mais que leurs complices, que leurs conspirateurs subalternes, n'échappent point à la vengeance nationale! Leur pardonner ne seroit point clémence, ce seroit faiblesse, ce seroit pusillanimité, ce seroit fournir un nouvel aliment à leur audace et trahir pour ainsi dire la cause sacrée de l'humanité.

Que les traîtres, les fédéralistes, les intrigants, les agioteurs, les égoïstes, les indifférents et tout ce misérable essaim de frelons, qui bourdonnent autour de l'arbre de la Liberté, cherchant à dessécher le suc vivifiant qui étendra bientôt ses fertiles rameaux sur toute la surface de la terre, trouvent en vous des ennemis toujours prêts à les poursuivre, toujours prêts à les frapper. Pas plus de trêve avec eux qu'avec ces êtres lâches et dénaturés qui, loin de partager avec leurs frères les dangers de leur mère commune, ont eu la criminelle bassesse de se liguier avec ses ennemis, pour lui porter des coups plus funestes et plus assurés. Pas plus de trêve avec eux qu'avec ces brigands couronnés, ces monstres ennemis de l'humanité qui, ne pouvant plus nous dissimuler leur état de détresse, ont été faire entendre à des oreilles

républicaines des propositions de trêve et de paix.

Et quoi! nous déposerions les armes, et les tyrans respirent encore, et des peuples innombrables gémissent dans les fers! On ose nous parler de trêve et le sang de nos frères n'est point vengé, et les vils satellites du despotisme souillent encore par leur présence le territoire sacré de la Liberté? Quel est le Français digne encore de cet auguste titre et pénétré de la grandeur de la cause sainte qu'il défend, qui voudroit acheter à ce prix une paix honteuse, un repos déshonorant. Aurions nous donc oublié cette belle et énergique déclaration que vous avez consacrée dans l'Acte constitutionnel: *Le peuple français ne fait point la paix avec un ennemi qui occupe son territoire.* Maxime sublime! à laquelle Rome dut longtemps sa prospérité et ses victoires; maxime qu'on pourroit appeler la dernière raison des nations libres, comme la force fut longtemps appelée la dernière raison des tyrans.

Oui, braves Montagnards; il n'est plus pour nous de choix entre la victoire ou la mort, Guerre, et guerre jusqu'à extinction, voilà le cri des vrais républicains. Voilà celui des sans-culottes de Varilhes, tant qu'il restera une goutte de sang dans leurs veines; ils ne sanctionneront d'autre paix, que celle qui sera signée avec le sang du dernier des tyrans.

Agréez, Législateurs, l'hommage que nous faisons à la patrie de 51 paires de guêtres, 25 paires de souliers, 2 culottes, 2 vestes, 50 livres de charpie, 35 chemises, 3 couvertures de laine, et une somme de 65 liv. que nous avons remis au district de Mirepoix pour le soulagement de nos frères d'armes. »

HARITS (*secrét.*), GRUBAILHES (*présid.*), J.P. CASSAING, CASTAGNIÉ (*secrét.*), MARCHAND (*secrét.*).

## 40

La société populaire, jacobine et montagnarde de la commune de Verdun, régénérée; les administrateurs du directoire du département de la Meuse; le conseil-général de la commune de Bourgueil, département d'Indre-et-Loire; de Tonneins-la-Montagne; la société populaire celle de Mauriac, celle de Bellesme; les membres du tribunal du district du Puy, département de la Haute-Loire; la société populaire de la Roche-Sauveur, celle de Moirans, département du Jura; le comité de surveillance et la commune de Grigny et les administrateurs du département de la Dordogne, tous ont été saisis d'horreur et d'indignation en apprenant la nouvelle conjuration tramée contre la liberté du peuple et la représentation nationale: ils protestent de leur attachement inviolable à la Convention, la félicitent sur ses glorieux travaux, sur le courage qu'elle vient de montrer dans ces circonstances difficiles, et l'invitent à rester à son poste, jusqu'à ce qu'elle ait anéanti les ennemis de l'intérieur et les tyrans coalisés.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXV, 56.